



Le Petit Chavanais

<http://www.saint-bonnet-de-chavagne.fr>

Le mot du maire

Pour chacun de nous, vivre un jour pareille situation, c'est vivre l'inattendu : une sorte d'aventure à domicile ! Ce mélange paradoxal d'urgence et de calme, de course contre la montre et de confinement tranquille, d'hyper-connectivité numérique et de rupture sociale extrême pour certains, ou encore, deviner à chaque instant ce que seront les lendemains. Un paradoxe très singulier.

Après le temps de la sidération et de l'urgence, vient le temps de la réflexion et de l'organisation qu'il a fallu adapter à la situation, ce à quoi notre commune a répondu rigoureusement dans tous les domaines où elle était sollicitée.

Viendra aussi le temps de l'engagement et de l'action. Faut-il se préparer à ne plus voir et penser notre quotidien exactement comme celui d'hier ? Déjà beaucoup le disent... Lundi soir le Président de la République a invité les Français et les collectivités locales à partager cette vision.

La reprise des écoles : pour quels enfants, avec quelles précautions et quels moyens ? À cette heure où je m'exprime, nous ignorons tout de ce que l'État attend exactement des communes. D'ici le 11 mai nous aurons les précisions nécessaires mais une chose est certaine, nos organisations scolaires communales devront aussi s'adapter aux choix gouvernementaux. (Garderie ; cantine ; transport ; agencement des classes ; protections barrières ; fournitures à financer ; etc.).

L'objectif de la fin du confinement après le 11 mai : C'est bien cette information calendaire que les 36 millions de téléspectateurs, qui ont suivi le discours d'Emanuel Macron, attendaient le plus devant leurs écrans ! Il faut aussi entendre le « Si » qui a accompagné cette annonce. Une date encore trop précaire aux yeux de nombreux acteurs impliqués dans la bataille sanitaire qui demandent à voir le moment venu. Là aussi, le Président de la République a fait référence à la mobilisation des collectivités locales et aux maires en particulier pour prêter leur concours. Il faudra faire appliquer les nouvelles règles qui devront être respectées partout pour lutter contre la pandémie (Distribution de masques, restreindre et encadrer les rassemblements et certainement bien d'autres choses).

Que deviennent les élections communales, actuellement au milieu du gué : Peu de nouvelles à ce jour et pas de précisions lors de l'intervention présidentielle ? Il faut en déduire que la loi d'urgence du 23 mars reste la seule référence aujourd'hui, c'est-à-dire : les assemblées et les exécutifs sortants restent en place. Un décret du Premier ministre fixera le calendrier en juin après examen par l'Assemblée nationale. À ce stade, je peux juste dire qu'il ignore lui-même l'échéance et la méthode pourra être retenue pour sortir de cette impasse, aussi, je ne spéculerai pas sur ce sujet.

Pour le reste, la vie continue ... : Ce que l'on peut appeler les affaires courantes doit être assuré comme l'entretien des routes communales, qui ont souffert durant l'hiver, ou des bâtiments communaux à restaurer ou mettre aux normes, mais aussi, la collecte des déchets ménagers et tous les autres services à la population avec l'intercommunalité.

Bonne lecture de ce N° 67 du « Petit Chavanais », je vous souhaite, au nom de tous les élus municipaux, de vous porter le mieux possible en cette période qui restera gravée dans notre mémoire.

Robert Pinet

Infos pratiques

Mairie fermée exceptionnellement au public

Contact:

Tél. : 04 76 38 50 68

Fax : 04 76 38 11 43

Service technique :

Dominique DUPUIS 06 89 88 25 35

Ecole St Bonnet: 04 76 38 04 62

Ecole Montagne: 04 76 36 45 67

Communauté de Communes:

04 76 38 45 48

EAU/ASSAINISSEMENT

Numéro d'astreinte :

04.76.36.94.01

Accueil mairie :

Le secrétariat de mairie toujours en mesures générales de confinement reste à votre écoute les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9 h à 17 h 30 et le mercredi 9 h-12 h par téléphone ou par courriel : mairie.st.bonnet.chavagne@wanadoo.fr.

Vous pourrez être accueillis seulement en cas de nécessité telle qu'admise par les arrêtés du ministère de la santé fixant les mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19.

En application de l'article 1^{er} du 15 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 vous devez avoir sur vous une ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE que vous pouvez télécharger sur le site : www.saint-bonnet-de-chavagne.fr . Elles sont également disponibles devant la mairie.

Nous vous invitons à vous tenir informés des mesures gouvernementales en consultant régulièrement le site www.gouvernement.fr et bien sûr à adopter les gestes barrières pour préserver votre santé et celle de vos proches.

Un garage communal est disponible à la location rue de la colline de bel air au prix de 52€28/mois.
Renseignement en mairie

En direct du conseil

-Yoann CLEMENTE a cessé ses fonctions d'agent technique à la commune le 14 avril 2020. En arrêt de travail depuis novembre 2019, il a souhaité s'orienter vers un nouveau projet personnel et quitter la fonction publique territoriale.

Conformément à la législation en vigueur, le Conseil Municipal a validé le principe de passer une rupture conventionnelle afin de fixer les conditions de sa sortie des effectifs communaux. Dans l'attente d'un nouveau recrutement après le déconfinement, Eric Micheli assure des vacances pour seconder Dominique Dupuis et assurer les tâches les plus lourdes.

-Les conseils municipaux ne pouvant plus se réunir pour limiter les rassemblements de personnes, seuls les exécutifs (Maires et Adjoints) peuvent se retrouver pour assurer le fonctionnement quotidien et prendre les décisions. Conformément à la loi d'urgence du 23 mars, ils doivent cependant rendre compte à tous les Conseillers encore en place et aux nouveaux élus du 15 mars 2020.

-Nous vous invitons à consulter régulièrement le site de la commune afin de suivre l'évolution de la situation.
www.saint-bonnet-de-chavagne.fr

ECOLE INSCRIPTIONS 2020/2021

Pour inscrire votre enfant né en 2017 ou nouvellement arrivé sur les communes de Montagne ou Saint-Bonnet, vous devez :

1)envoyer par mail à la mairie de Saint-Bonnet ou de Montagne (mairie.st.bonnet.chavagne@wanadoo.fr) ou la mairie de Montagne (mairie.montagne@wanadoo.fr) la copie de votre livret de famille (page centrale des parents + celle de l'enfant concerné) et un justificatif de domicile.

2)envoyer à Mme Bourroux (directrice de l'école de Saint-Bonnet) par mail (ce.0380987s@ac-grenoble.fr) ou à M. PETITJEAN directeur de l'école de Montagne (ecole.montagne@gmail.com) la copie des pages vaccination du carnet de santé de votre enfant et la copie de votre livret de famille. Les rendez-vous « physiques » auront lieu ultérieurement.

Si vous êtes dans l'incapacité d'envoyer les documents par mail, vous pourrez prendre rendez-vous en mairie après le 11 mai (Saint-Bonnet : 04 76 38 50 68 ou Montagne : 04 76 36 40 15) et avec l'école ensuite (St-Bonnet : 04 76 38 04 62 ou Montagne : 04-76-36-45-67).

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous téléphoner.



La Médiathèque départementale revoit exceptionnellement les conditions d'accès à sa plateforme de ressources en ligne pour permettre, le temps du confinement, l'accès à tous, à des milliers de ressources en ligne. Les inscriptions seront régularisées une fois la période de confinement terminée. Après inscription vous pourrez vous connecter sur la plateforme et profiter gratuitement et légalement de tous les services présentés depuis différents supports : ordinateurs, tablettes, téléphones depuis n'importe quel lieu avec une connexion internet, 24h/24. Plus d'informations sur mediatheque-departementale.isere.fr

Carte d'identité ou un passeport

Depuis la réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre le virus, le confinement ne prévoit pas d'exception pour déposer ou retirer une carte d'identité ou un passeport.

A titre exceptionnel (situation individuelle exceptionnelle notamment pour motif familial impérieux) la demande peut être reçue dans les mairies équipées pour prendre les empreintes, prenez rendez-vous auparavant en appelant la mairie de dépôt du dossier.

Pour les demandes en cours, les titres seront stockés dans la mairie où vous avez déposé votre demande afin de venir les récupérer après la fin du confinement.



Le recensement militaire se fait dès l'âge de 16 ans. Le jeune ou son responsable légal se présente en Mairie avec le livret de famille et sa pièce d'identité en cours de validité. Une attestation de recensement est délivrée pour être présentée à certaines administrations qui la demandent. En raison du confinement, le secrétariat peut réceptionner les demandes via le site « service public ». Vous recherchez la rubrique « recensement du citoyen » Vous créer un compte si vous n'en possédez pas, et vous vous laissez guider, bien remplir toutes les informations demandées, fournir un scan de votre livret de famille (parent 1 et parent 2), de la carte d'identité de l'enfant et d'un justificatif de domicile, facture de téléphone ou d'électricité. Votre demande traitée, l'attestation de recensement vous sera envoyée par courrier.

Facture eau potable de novembre 2019

Des usagers qui ne sont pas raccordés à l'assainissement collectif ont été étonnés de voir sur leur facture à la rubrique « collecte et traitement des eaux usées » figurer une redevance annuelle au SPANC (service public d'assainissement non collectif).

Ce service de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté a pour mission le suivi des installations autonomes par un contrôle tous les 10 ans et aussi l'information des usagers sur l'entretien de leur installation. Il apporte aussi des conseils pour la création ou la rénovation d'installations

La redevance payée correspond au dixième du coût du contrôle; il n'y a plus de facturation lors de la visite de contrôle par un agent du service Eau et Assainissement.

Collecte et traitement des eaux usées

Redevance Annuelle SPANC

01/05/2019-31/10/2019

1 J

14,00000 €

14,00 €

10,00 %

15,40 €

Brèves

Site producteur: Stéphane Bois a proposé ses services afin d'aider les producteurs de notre commune. Il a donc créé un site où vous pouvez retrouver les différents produits disponibles en vente directe pendant le confinement. Voici le lien pour les consulter: <https://nos-producteurs-locaux.jimdosite.com/> .Si vous souhaitez être référencé vous pouvez contacter la mairie.



Association Patriotique Saint Bonnet de Chavagne - Montagne

Le voyage à VERDUN organisé cette année sera reprogrammé en 2021 des informations seront données lors de la commémoration du 11 Novembre.

L'assemblée générale prévue le 20 avril 2020 est reportée en raison de la pandémie.

Le 8 mai est un jour consacré aux commémorations de l'armistice de 1945 qui acte la fin de la 2ème guerre mondiale. Selon le courrier de la préfecture reçu en mairie la commémoration du 8 mai est annulée seul un pavoisement sera effectué.

En ces moments difficiles de confinement pour lutter contre ce virus merci de bien respecter les consignes nationales.

« Dans cette guerre invisible faisons confiance à la science pour retrouver cette paix acquise par nos soldats sans ne jamais les oublier ».

L'école à la maison...

« URGENT ET TRÈS IMPORTANT :

Le ministre de l'Éducation nationale (le grand chef des maîtresses) à la demande du Président de la République, impose à tous les élèves de France de passer une épreuve de natation. Comme il n'est pas possible d'aller à la piscine en ce moment, il faut montrer que vous savez nager (au choix la brasse ou le crawl). Il faut envoyer une preuve (photo ou vidéo).

Date de l'épreuve : mercredi 1er Avril

Tenue indispensable : maillot de bain et si possible BONNET et lunettes.

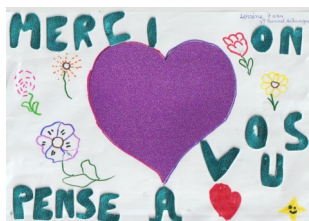
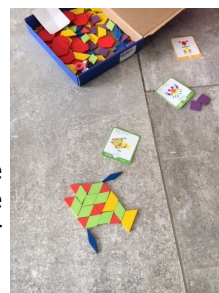
Lieu : chez vous, sur une chaise, une table basse, un tabouret...

Je compte sur vous, bonne chance! ».

Voici le message que les enfants ont reçu le 1 avril!!!!

Les élèves de Delphine ont également réalisé des œuvres Pour fêter le printemps, des fleurs à la manière de Takashi Murakami (artiste japonais).

Les élèves ont aussi pu réaliser des dessins pour nos soignants qui ont été affichés devant l'hôpital de St Marcellin. Vous pourrez admirer quelques œuvres....



Au sou des écoles

Notre traditionnel loto a eu lieu cette année le Dimanche 3 février. La salle était pleine à craquer, nous avons même été obligé de rajouter des tables pour pouvoir accueillir tout le monde !!!

Du coup comme vous pouvez l'imaginer, l'ambiance était au rendez vous et les bénéfices également ! Cela grâce à une très belle économie sur l'achat des lots. En effet après 4 mois de recherche de sponsors nous avons pu récolter de très beaux lots. Par exemple : 2 nuitées en chambre double avec petits déjeuners, piscine, hammam offert par le gîte « les carriers », 1 ballade en moto neige pour 2 offert par GTR Mountain ou bien encore une PS4 offerte par CARRE TP sans oublier nos fidèles donateurs habitants de ST BONNET DE CHAVAGNE : Joué club, Loisirs 2000, Patricia Gilbert, et Sylvie Lantheaume. Il est évident que nous ne pourrions pas citer chacun d'entre eux mais nous remercions chaleureusement les personnes qui ont accepté de nous aider. Cet après-midi a été très agréable et convivial, les enfants gâtés autant que possible, nous vous attendons nombreux l'année prochaine ! Il est temps de remercier : municipalité, comité des fêtes, les parents pour l'aide à l'organisation, l'installation et au rangement de la salle ainsi que pour leurs différents mets, les commissaires, les enseignants et les habitants des villages qui nous accueillent toujours avec sourire pour acheter quelques cartons à nos enfants ! Cette année les 2 meilleurs vendeurs ont été récompensé comme chaque année, Il s'agissait de Yann David avec 150 cartons vendus et de Noé Bonnet avec 200 cartons vendus. Normalement devait se tenir le 6 Juin, au château de l'Arthaudière une grande nouveauté cette année...Vu les circonstances actuelles nous avons dû déplacer cet événement mais ce n'est que partie remise !



Du coup on vous en dit un peu plus histoire de vous faire saliver !!! Il s'agit d'un jeu géant (mélange d'échappée game et de chasse au trésor) sur le thème d'HARRY POTTER !

En attendant de pouvoir participer très nombreux à notre jeu, prenez soin de vous et restez chez vous !

Au Château

Inibois a reçu pendant les vacances scolaires de février, deux groupes de jeunes en demi journée pour leur faire connaître: un atelier bois avec les explications relatives à chaque machine. chacun est reparti avec un maillon en bois où il a inscrit son prénom à l'aide d'un pyrograveur.



Au Jardin

Le printemps s'est installé et voici quelques photos pour que vous puissiez en profiter. Le programme estival de l'association devra être revu et adapté aux règles sanitaires en vigueur.



Nous remercions les responsables d'associations qui chaque trimestre participent à l'élaboration de ce journal. Vous pouvez nous faire passer des informations en mairie pour le numéro du premier trimestre 2020 sous format numérique **avant le 15 juin 2020. Merci à tous !**



S'inscrire sur l'annuaire économique du site Internet de St Bonnet :
Vous exercez votre activité sur la commune et n'êtes pas présents sur l'annuaire économique?
Merci de contacter la mairie ou d'utiliser le formulaire d'inscription en ligne dans la rubrique économie de notre site Internet : **<http://www.saint-bonnet-de-chavagne.fr>**

[http://](http://www.saint-bonnet-de-chavagne.fr)

Toutes les infos et de nombreuses photos sur :

www.saint-bonnet-de-chavagne.fr

Retrouvez le Petit Chavanaïs au format numérique en rubrique « Vie Municipale »

Imprimeur : Mairie de St Bonnet de Chavagne Le Village 38840 St Bonnet de Chavagne - Directeur de publication : Pinet Robert

Rédacteurs : Elus municipaux, responsables d'associations, Directeur des écoles - Numéro ISSN Dépôt légal à parution